



Le Mée, le 16 mars 2022

Réf : CM/YC/SD/KM  
Tel : 01.64.79.31.02  
E mail : [katia.montagu@fdsea77.fr](mailto:katia.montagu@fdsea77.fr)  
[www.fdsea77.fr](http://www.fdsea77.fr)

**Monsieur Lionel BEFFRE**  
Préfet de Seine-et-Marne  
12 rue des Saints-Pères  
  
77000 MELUN

Objet : demande de récolte des jachères 2022

Monsieur le Préfet,

Depuis plusieurs mois, nous assistons à une hausse importante des prix des matières premières. Les tensions sur les marchés liées à la crise Ukrainienne accentuent la flambée des denrées et du carburant.

Les éleveurs sont les premiers impactés par ce contexte mondial puisqu'ils doivent faire face à des hausses importantes de l'alimentation du bétail.

Les périodes de fenaison vont débiter au mois d'avril et il nous semble primordial de mobiliser toutes les surfaces en herbe pour les éleveurs.

Aussi, nous vous demandons l'autorisation de faucher les jachères voire les couverts en MAE biodiversité afin d'accompagner nos éleveurs.

Le ministre allemand de l'Agriculture, Cem Özdemir, a annoncé, le 11 mars, qu'il allait autoriser l'utilisation des surfaces d'intérêt écologique et des jachères pour la production de fourrages pour animaux, afin d'atténuer la hausse des prix. Nous ne comprendrions pas qu'une mesure soit possible d'un côté du Rhin et interdite de l'autre.

Les périodes d'entretien et de broyage des jachères vont débiter début mai, c'est pourquoi nous avons besoin d'une réponse rapide nous permettant d'encourager les agriculteurs de Seine-et-Marne à ne pas broyer leurs jachères dans la perspective de pouvoir en faire don aux éleveurs.

Monsieur le Préfet, nous comptons vivement sur votre appui afin d'obtenir l'autorisation d'utilisation du produit des jachères.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de notre haute considération.

Le Président de la FDSEA77 :

Cyrille MILARD

Le Président JA 77 :

Yves COPPE